

# GYMNASTIQUE : Consignes de sécurité

- ✓ Il faut réaliser **uniquement les exercices du programme** (Interdit de modifier les ateliers sans l'accord du professeur).
- ✓ Sauf consignes particulières, **un seul élève** travaille sur l'atelier.
- ✓ La **parade** est un élément indispensable de la sécurité en gymnastique.
- ✓ S'assurer qu'il y a suffisamment de **tapis sur les zones de réception**. Les replacer si nécessaire.  
Il est interdit de les déplacer volontairement.
- ✓ Il est interdit de stationner sur les zones de réception et d'empiéter sur les zones de travail voisines